Association
Football Loisir Dignois

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ
PRÉALABLE AU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE

Vos réponses à ces questions vous permettront de juger si vous devez demander conseil à votre médecin avant de renouveler votre licence sportive, afin de poursuivre vos activités physiques et sportives en sécurité.

DEPUIS votre dernière consultation médicale d'absence de contre-indication à la pratique sportive ou durant les 12 derniers mois :

	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise, à l'effort ou après l'effort ?	☐	☐
3) Avez-vous présenté un épisode de respiration sifflante ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Après la survenue d'un problème osseux, articulaire ou musculaire, conservez-vous ne douleur, un manque de force ou une raideur ?	☐	☐
6) Après un arrêt d'au moins 30 jours pour des raisons de santé, avez-vous repris votre pratique sportive sans avoir consulté un médecin ou obtenu l'accord du médecin ?	☐	☐
7) Avez-vous actuellement interrompu votre pratique sportive pour des raisons de santé ?	☐	☐
8) Avez-vous débuté un traitement régulier prescrit par un médecin (hors contraception et désensibilisation) ?	☐	☐
9) Connaissez-vous une autre raison pour laquelle vous ne devriez pas poursuivre votre pratique sportive sans avis médical ?	☐	☐

PERSONNEL

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Vous pouvez demander le renouvellement d'une licence sportive sans fournir un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication. Vous devrez alors attester avoir répondu NON à toutes les questions à l'occasion de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Consultez votre médecin avant d'entreprendre la pratique du sport ou d'une discipline sportive. Vous lui présentez ce questionnaire renseigné et précisez la ou les discipline(s) sportive(s) que vous souhaitez pratiquer.
Puis, demandez-lui un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la (ou des) discipline(s) sportive(s) concernée(s). Ce certificat précise, le cas échéant, les disciplines sportives contre-indiquées et les conditions de pratique qu'il vous recommande.